



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Le 14/12/19
Le Maire
P. FAIT

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES OUV9
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°4

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune d'Étapes/mer
Représentée par son Maire, Conseiller Départemental, Philippe FAIT
Place du Général de Gaulle
BP 119
62630 ETAPLES/MER

B - Rappel du marché

Marché n° 2017-013 : Marché d'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur et d'eau chaude – Lot 1 : P2 – Prestations de conduite des installations et travaux de petit entretien.

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée ferme de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2017.

C - Historique

- Par délibération n° 3 du 22 mai 2017, le Conseil Municipal d'Étapes/mer a autorisé le Maire à lancer un consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour la mise en place d'un contrat d'exploitation des installations de génie climatique, de production d'ECS, d'analyse de la légionellose, de refroidissement d'eau de bassins et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux,
- Par décision n° 2017-08-01 en date du 21 août 2017, le Maire de la Commune a attribué le marché n° 2017-013 : P2 – Prestations de conduites des installations et travaux de petit entretien à ENGIE COFELY pour un montant forfaitaire de prestations d'un montant de 29 866.00 € HT par an soit 179 196.00 € HT pour les 6 ans du marché,
- Par délibération n° 10 en date du 26 juillet 2018, le Conseil Municipal a validé l'avenant n° 1 au marché n° 2017-013 incluant le nettoyage annuel de la gaine d'extraction de la hotte cuisine ainsi que les deux extracteurs de la cantine du Centre Le Flot pour un montant annuel de 640 € HT à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Par délibération n° 14 en date du 14 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé l'avenant n° 2 au marché n° 2017-013 qui avait pour objet de retirer du marché les bâtiments de l'Hôtel de Police et de la Salle Jean XXIII à compter de la semaine 46 de l'année 2018.
- Par délibération n° 9 en date du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal a validé l'avenant n° 3 au marché n° 2017-013 qui modifiait l'article 6.4.1 du CCAP qui explique le calcul de l'intéressement en cas d'économie et de préciser l'article 6.4.2 du CCAP relatif au calcul de l'intéressement en cas d'excès. L'avenant supprimait également la maintenance P2 du site « Gendarmerie » et des systèmes de chauffage de l'ensemble des logements de ce site.

D - Objet de l'avenant

L'objet de l'avenant est de préciser l'évolution des cibles de consommation NB en fonction des besoins de la Ville. Compte-tenu de ce qui précède, l'annexe 2 à l'acte d'engagement est annulée et remplacée par les mentions suivantes :

« Les horaires et températures de base prévus au marché peuvent bien être évidemment aménagés en fonction des besoins de la Ville sur simple ordre de service.

En plus des cibles de consommations NB, les correctifs à l'heure de chauffage en régime normal en plus ou en moins des horaires de base et l'incidence par degré Celsius d'écart de la température en régime normal pour une heure de chauffage et pour toute la saison de chauffage sont reprises en annexe de l'avenant (page 4). »

E - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 21 novembre 2019 à 14 heures
la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)	Présent
Monsieur Philippe FAIT	Maire de la Ville	T	X
Monsieur Joël DACHICOURT	Conseiller Municipal	T	
Madame Josiane BOUTOILLE	Conseillère Municipale	T	X
Monsieur Lucien BONVOISIN	Adjoint Municipal	T	
Monsieur Pascal THIEBAUX	Conseiller Municipal	T	X
Madame Maryse MAILLART	Adjointe Municipale	S	X
Monsieur Christian RAMET	Conseiller Municipal	S	
Monsieur Jean-Michel GOSSELIN	Conseiller Municipal	S	X
Madame Angélique COUSIN	Conseillère Municipale	S	
Monsieur Stéphane SAGNIER	Conseiller Municipal	S	

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
PAUCHET Emmanuel	Gestionnaire du marché au sein du centre technique municipal.
Boullier Linda	Service Marchés Publics - Ville d'Étampes/mer

F - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

Linda BOUTILLIER – Adjointe Administrative en charge du service « Marchés Publics » de la Commune d'Étaples/mer.

G - Décision de la Commission d'Appel d'Offres

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'avenant :

La Commission d'appel d'offres :

valide l'avenant en pièce jointe,

ne valide pas l'avenant en pièce jointe.


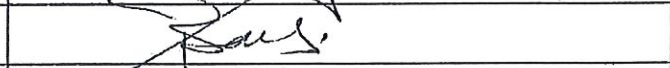
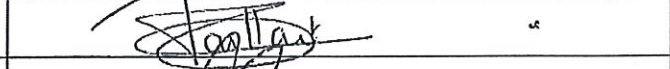


■ Résultat des votes

• Pour : 5

• Contre : 0

• Absentions : 0

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

Nom et prénom	Signature
Philippe FAIT	
Jobelle BOUTILLIER	
MAILLART Maryse	
Gosselin J Michel	
THIEBAUX Pascal	

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres



Ville d'Étaples sur Mer (62)

Marché d'exploitation des installations de production et de distribution de chaleur et d'eau chaude.

Loi n° 85-672

Marché n°2017-013 Avenant n°4



Assistant à Maître d'Ouvrage :

FEREST ING.

20, Rue de la Halle, 59 000 LILLE

Tel : 03 20 13 13 32 - Fax : 03 20 13 19 82

Courriel : contact@ferest-ing.fr

Entre les parties :

Ville d'Etapes-sur-Mer

Place du Général de Gaulle

62630 ETAPLES-SUR-MER

Représentée par **Monsieur le Maire**, dûment habilité,

Ci-après dénommé « LE CLIENT »

D'UNE PART,

ET :

ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE - COFELY

Tour Voltaire – 1 Place des Degrés – 92800 PUTEAUX

Représentée par **Monsieur Raphaël SERRURIE**, Directeur d'Agence Nord

Parc de l'Horizon – Immeuble Oxygène – 10, Avenue de l'Horizon – 59651 VILLENEUVE D'ASCQ
Cedex

Ci-après dénommé « LE PRESTATAIRE »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV

A. Préambule

La Ville d'ETAPLES a confié à ENGIE COFELY l'entretien et l'exploitation des équipements des bâtiments communaux.

Le présent marché est devenu exécutoire le 1^{er} septembre 2017.

L'avenant n°1 faisait état de la prise en charge du nettoyage annuel de la gaine d'extraction de la hotte cuisine ainsi que les deux extracteurs de la cantine Jules Ferry-Les Flots.

L'avenant n°2 tenait compte de la suppression du contrat d'exploitation des bâtiments suivants n'accueillant plus de public, à savoir :

- ⊙ L'Hôtel de Police
- ⊙ La salle Jean XXIII

L'avenant n°3 tenait compte de la modification de la clause d'intéressement.

B. Objets de l'avenant

Le présent avenant n°4 a pour objet de préciser l'évolution des cibles de consommation NB en fonction des besoins de la Ville.

C. Modification Consommations sites par sites

Compte tenu de ce qui précède, l'annexe n°2 à l'acte d'engagement du Lot n°1, est annulée et remplacée par la suivante :

Les horaires et températures de base prévus au marché peuvent bien être évidemment aménagés en fonction des besoins de la Ville sur simple ordre de service.

En plus des cibles de consommations NB, les correctifs à l'heure de chauffage en régime normal en plus ou en moins des horaires de base et l'incidence par degré Celsius d'écart de la température en régime normal pour une heure de chauffage et pour toute la saison de chauffage sont donnés ci-après.

D. Date de prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant n°4 prend effet à compter du 1er septembre 2019, il est donc pris en compte pour la saison de chauffe 2019-2020.

E. Incidence financière

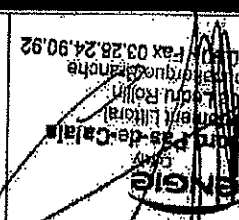
Il n'y a aucune incidence financière sur la prestation P2. En revanche, les cibles NB étant recalculé, il y a une légère incidence sur le calcul de l'intéressement.

F. Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses et articles du marché initial, lesquels demeurent applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

G. Signatures

Signature du Titulaire :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Antonio SOARES Responsable Département	22/10/2019 Touquet	 Agence Régionale de l'Est de la France Département de l'Alsace 67000 Strasbourg Tél. 03 28 24 90 92 Fax 03 28 24 90 92

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur:

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.